

MAISON DE JOUVENCE
Route de Saussy
21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 08/08/2024

N/Réf. : 1723109097
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2403-3675 du 31/03/2024 : 911,87 € TTC
- N° FA2404-3726 du 30/04/2024 : 928,39 € TTC
- N° FA2405-3774 du 31/05/2024 : 3.102,04 € TTC
- N° FA2406-3821 du 30/06/2024 : 582,61 € TTC

pour un total de 5.524,91 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 14 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 252,65 € à la date du 08/08/2024 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@solimed.fr